

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS et COMPTE-RENDU des
QUESTIONS DIVERSES
du SIVU SCOLAIRE DE MONTBEL
du LUNDI 13 AVRIL 2026 à 18 HEURES 30**

Date de convocation : 1^{er} avril 2026

Séance du : lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le treize du mois d'avril à dix huit heures trente minutes, le SIVU Scolaire de Montbel sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Danièle VALLIN, Présidente sortante, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CEVOZ-MAMI, le plus âgé des membres du conseil Syndical.

Présent(e)s : Mmes. Evelyne GUILLOT, Stéphanie HUART, Laury PERA et Maud RECOCHE
MM. Christian CEVOZ-MAMI, Sébastien GROS et Maxime GROS

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Laury PERA

1) – LECTURE du procès-verbal et compte-rendu de la séance du 12 mars 2026

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal et compte-rendu de la séance du conseil syndical du 12 mars 2026, approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) - ORDRE DU JOUR

- Election du président et du vice-président,
- Délégation de fonction (aux finances) et de signature au vice-président,
- Indemnité de fonction du président,
- Désignation des délégués du CNAS Centre National d'Action Sociale,
- Questions diverses.

3) – PROCES-VERBAL EXTRAIT DES DELIBERATIONS N° 05/2026 à 07/2026

Délibération n° 05/2026 : élection du président et vice-président du Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Danièle VALLIN, qui rappelé les statuts du SIVU Scolaire de Montbel, ses compétences et son fonctionnement financier notamment pour ses écoles, la cantine et la bibliothèque. Elle a ensuite donné lecture des résultats constatés aux décisions des communes membres pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel, en date du 20 mars 2026, et a déclaré installer :

- Pour la commune de Verel-de-Montbel :

Les délégués titulaires :

Mmes. Laury PERA et Maud RECOCHE – M. Christian CEVOZ-MAMI

Les délégués suppléants :

Mmes. Marine CLARET et Lucie PESENTI

- Pour la commune Belmont-Tramonet :

Les délégués titulaires : Mmes. Evelyne GUILLOT et Stéphanie HUART -
MM. Sébastien GROS et Maxime GROS

Les délégués suppléants : Mmes. Christine ELYSEE et Sophie TORRES

Monsieur Christian CEVOZ-MAMI, le plus âgé des membres du conseil syndical, a pris ensuite la présidence pour l'élection du président et vice-président du Syndicat.

Le conseil syndical a choisi pour secrétaire Madame Laury PERA.

Le Président, après avoir donné lecture des articles du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives aux élections et notamment le mode de scrutin, a invité le conseil syndical à procéder à l'élection d'un président et d'un vice-président.

Election du président :

Après un appel de candidatures,

Candidate : Madame Evelyne GUILLOT

Chaque conseiller syndical a déposé dans l'urne une enveloppe fermée avec son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Nombre de voix obtenues : 6 pour la candidate Madame Evelyne GUILLOT

Madame Evelyne GUILLOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

Election d'un vice-président :

Après un appel de candidatures,

Candidate : Madame Maud RECOCHE

Chaque conseiller syndical a déposé dans l'urne une enveloppe fermée avec son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Nombre de voix obtenues : 6 pour la candidate Madame Maud RECOCHE

Madame Maud RECOCHE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

Délibération n° 06/2026 : indemnité de fonctions au président du SIVU Scolaire de Montbel

Madame la Présidente explique l'article L 5211-12 du CGCT qui précise que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction maximales des élus des EPCI sont déterminés par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Elle précise que l'organe délibérant peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au montant prévu par ce décret en Conseil d'Etat, à la demande du président.

Elle propose de fixer le taux à 2% pour le calcul de son indemnité mensuelle, sachant que :

- Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel est situé dans la tranche de population de 500 à 999 habitants.
- Le taux maximum de l'indemnité qui peut être validé pour cette tranche de population est de 6.69% pour un Syndicat Intercommunal sans fiscalité propre, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la fixation du taux à 2% pour le calcul de l'indemnité mensuelle de Madame la Présidente, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Décide à l'unanimité des membres présents, à compter 13 avril 2026, soit avec un effet immédiat, le versement d'une indemnité mensuelle comme proposé au tableau annexe de la présente délibération,
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2026.

Délibération n° 07/2026 : désignation des délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Madame la Présidente rappelle la mise en place règlementaire d'une action sociale en faveur du personnel et l'affiliation depuis 2012 du SIVU Scolaire de Montbel au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Elle explique que cet organisme propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...).

Elle précise à l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Syndical, de désigner les délégués qui représenteront le personnel au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, désigne à l'unanimité des membres présents :

Madame Stéphanie HUART en qualité de déléguée élue,
Madame Isabelle DESMONCEAUX, Secrétaire du SIVU Scolaire de Montbel, mise à disposition par la commune de Belmont-Tramonet, en qualité de déléguée agent.

DELIBERATIONS n° 05 à 07/2026

Faites et délibérées les jour, mois et an, que ci-dessus.

Pour copie conforme

La Présidente,
Evelyne GUILLOT

La Secrétaire de Séance
Laury PERA

4) – COMPTE- RENDU des QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux école maternelle**

M. CEVOZ-MAMI rappelle les travaux envisagés pour l'accessibilité aux toilettes et la réfection de la couverture toiture du bâtiment.

Il se charge de contacter un bureau d'études pour un projet et un estimatif des travaux afin que le Syndicat scolaire puisse établir d'ici cet automne les actes et procédures nécessaires pour ensuite solliciter les demandes de subventions.

- **Restauration scolaire**

Madame la Présidente annoncera aux élèves la suppression des plans de table au retour des vacances de pâques. Elle se présentera le lundi 20 avril sur la structure pour rappeler aux enfants qu'il pourrait s'agir d'une décision temporaire en fonction de l'appréciation de leur comportement sur le mois à venir.

- **Prochaine réunion du Syndicat scolaire de Montbel**

Une réunion est fixée au jeudi 18 juin à 19 heures 30

Fin de la séance à 19 heures 30